



## Mandat de gestion de ma location

Par **Fanfan17**, le **24/04/2012 à 09:28**

Bonjour,rnj'ai acheté une maison en 2007, et j'ai gardé la locataire de 70 ans. J'ai pris une agence immobilière pour gérer mes loyers.rnEn 07/2009, cette agence a été rachetée par Square Habitat. rnDepuis Novembre 2010, ma locataire ne paie plus son loyer et l'agence n'a rien fait.rnJe voudrais reprendre la gestion de ma location. En ai-je le droit ?rnJe vous précise qu'à la suite du rachat de l'agence, je n'ai pas signé de nouveau mandat de gestion au nom de la nouvelle agence.rnMerci de me répondre si vous avez des informations.rnFanfan17

Par **edith1034**, le **24/04/2012 à 09:36**

OUI IL y a une faute de gestion qui équivaut à une rupture immédiaternrnpour tout savoir sur la gestion et le bailrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **Fanfan17**, le **24/04/2012 à 18:25**

merci pour votre réponse.